

Spécialiste en réadaptation dans le domaine du handicap visuel

Notre institution est certifiée par



UCBA

Union centrale suisse pour
le bien des aveugles UCBA

Introduction

Depuis plus de 20 ans, l'UCBA propose des formations à l'attention des professionnels travaillant dans le domaine du handicap visuel. Afin de correspondre aux objectifs et exigences actuels en matière de réadaptation, les cursus de formation ont été entièrement restructurés et mis à jour. Désormais, l'UCBA offre une filière modulaire certifiante pouvant être suivie en cours d'emploi qui débouche sur le titre de Spécialiste en réadaptation dans le domaine du handicap visuel.

La formation est composée d'un tronc commun consacré aux connaissances de base dans le domaine du handicap visuel et d'une spécialisation dans l'un des trois domaines de la réadaptation (basse vision, orientation et mobilité, activités de la vie journalière AVJ). Elle répond ainsi au plus près aux besoins des professionnels ainsi que de leurs employeurs.

La procédure de reconnaissance des diplômes par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT est actuellement en cours. Elle permettra d'ancrer la profession de Spécialiste en réadaptation dans le domaine du handicap visuel dans le système de la formation professionnelle suisse.

Formation professionnelle

Les spécialistes en réadaptation dans le domaine du handicap visuel travaillent dans trois domaines particuliers visant à rendre les personnes aveugles ou malvoyantes (appelées par la suite personnes handicapées de la vue) aussi autonomes que possible.

A Basse vision BV

B Orientation et mobilité O+M

C Activités de la vie journalière AVJ

Les trois domaines ont en commun le conseil et le soutien des personnes handicapées de la vue dans les différentes situations de la vie.

Après avoir analysé les besoins, le spécialiste, en collaboration avec la personne concernée, propose l'utilisation de moyens auxiliaires et met en place un programme adapté d'activités et d'entraînements. Ce travail est effectué en tenant compte de l'environnement de la personne et de ses relations avec les différentes instances administratives (p. ex. assurances sociales, services sociaux, etc.).

A Basse vision BV

Les spécialistes en basse vision aident les personnes handicapées de la vue de tout âge à exploiter de façon optimale leur potentiel visuel restant. En prenant les mesures adéquates, ils contribuent à exploiter au mieux les capacités visuelles de la personne.

Ils évaluent le potentiel visuel et les difficultés y relatives, mettent en place des formations permettant aux personnes concernées d'acquérir des stratégies visuelles adaptées à leur situation et/ou une maîtrise optimale de l'utilisation de moyens auxiliaires optiques ou autres. Ils les soutiennent également dans leur processus de réadaptation, tant dans les domaines privé, scolaire que professionnel.

Leur tâche principale consiste à former les personnes handicapées de la vue pour qu'elles sachent se servir de manière optimale et aussi autonome que possible des différents moyens auxiliaires. Ainsi, elles pourront par exemple à nouveau lire ou utiliser un ordinateur.

Outre les formations pratiques, les spécialistes en basse vision procèdent à des exercices de stimulation visuelle. L'accompagnement et la prise en charge se faisant de manière globale, ils sont également à même de fournir des conseils dans d'autres domaines tels que l'aménagement d'environnements spécifiques, l'éclairage ou les assurances. Ils s'occupent de la coordination de mesures impliquant différents professionnels ainsi que du suivi des contacts avec les experts et les services concernés (ophtalmologues, opticiens, conseillers en orientation professionnelle, services de réadaptation, services sociaux, écoles, etc.).

B Orientation et mobilité O+M

L'enseignement en orientation et mobilité permet aux personnes handicapées de la vue d'acquérir des techniques et stratégies pour se déplacer en toute sécurité et de manière aussi autonome que possible. Il s'effectue dans le cadre de cours individuels, en tenant compte au mieux de l'état physique, psychique et moral de la personne concernée. Il s'adapte à la capacité visuelle encore disponible de la personne et il est modulable en fonction de ses besoins, de son expérience et de ses aptitudes.

Cet enseignement s'adresse aux personnes de tout âge, soit aveugles de naissance ou ayant perdu la vue au cours de leur vie, soit touchées par un handicap visuel sévère, accompagné ou non d'autres handicaps.

Après l'élaboration en commun d'un programme, les techniques et stratégies sont enseignées et mises en pratique; elles ont pour but de stimuler et d'entraîner aussi bien le sens de l'orientation que les autres sens. Le spécialiste en orientation et mobilité donne également des conseils en matière d'utilisation et de maniement de moyens auxiliaires spécifiques.

Parallèlement, une collaboration est mise en place avec les autres professionnels du domaine du handicap visuel ainsi qu'avec les services administratifs (assurances sociales, commission des constructions, etc.) et les proches des personnes concernées.

C Activités de la vie journalière AVJ

Le spécialiste en AVJ est chargé de conseiller les personnes handicapées de la vue pour les aider à maîtriser les difficultés qu'elles rencontrent dans les domaines les plus divers de la vie quotidienne. Il les assiste et les encourage dans la recherche de solutions.

Des techniques, méthodes et stratégies sont mises au point et enseignées dans le cadre de cours individuels afin de faciliter l'organisation et la gestion du quotidien. La formation est axée sur les désirs et les besoins de la personne concernée; elle tient compte de son expérience préalable et s'appuie sur les compétences existantes. Les principaux domaines d'application sont la cuisine, les repas, les tâches ménagères, la santé, l'hygiène corporelle, l'entretien des habits et les petites réparations dans la maison.

Le spécialiste en AVJ aborde également d'autres domaines, par exemple les compétences en communication, l'aménagement des postes de travail, l'utilisation de moyens auxiliaires, la coordination et la collaboration avec d'autres spécialistes, avec les services administratifs et les proches des personnes concernées.

Déroulement

La formation de spécialiste en réadaptation est organisée sous forme modulaire et elle se déroule en cours d'emploi.

Elle comporte deux parties : un tronc commun et une spécialisation (basse vision, orientation et mobilité ou AVJ). Les modules du tronc commun sont obligatoires pour les trois options. Ils apportent des connaissances et compétences interdisciplinaires et assurent une base commune optimale. Les modules de spécialisation mènent à des compétences spécifiques propres à l'une ou l'autre des options choisies.

La durée du cursus de formation complet (cours et travail personnel) varie selon l'option choisie.

A Basse vision BV

Cours 60 jours*; stages pratiques 40 heures ; travail de diplôme environ 15 jours

B Orientation et mobilité O+M

Cours 81 jours*; stages pratiques 110 heures ; travail de diplôme environ 15 jours

C Activités de la vie journalière AVJ

Cours 71 jours*; stages pratiques 110 heures ; travail de diplôme environ 15 jours

* sous réserve de modifications

Groupe cible / Conditions d'admission

- Formation de base complète en pédagogie, pédagogie curative, pédagogie sociale, ergothérapie, dans le domaine paramédical ou dans le travail social
- Dans certains cas et en respectant des conditions bien précises (qualifications complémentaires, par exemple dans le domaine pédagogique), d'autres groupes professionnels peuvent être admis
- Etre engagé par une institution pour personnes handicapées de la vue
- Intérêt pour le travail avec des personnes handicapées; patience, tact et empathie; aptitude à l'enseignement (cours individuels); résistance physique et psychique

Diplôme

Chaque module du tronc commun donne lieu à une évaluation sous forme d'examen.

Pour obtenir le diplôme de Spécialiste en réadaptation dans le domaine du handicap visuel, les participants doivent d'une part réussir l'examen final et d'autre part présenter et défendre un travail de diplôme.

Chaque spécialisation inclut des stages qui font partie intégrante de la formation; leur durée varie selon la filière choisie.

Des démarches sont actuellement en cours pour l'obtention de la reconnaissance au niveau fédéral du titre de Spécialiste en réadaptation dans le domaine du handicap visuel.

Vue d'ensemble des modules

Tronc commun			
Module 1 Introduction dans le domaine du handicap visuel	Module 2 Les bases médicales des handicaps visuel et auditif	Module 3 Lumière, contrastes et couleurs dans le domaine de la basse vision	Module 4 Handicap, réadaptation et aspects psychologiques
Module 5 Rôle de l'optique dans le processus de réadaptation basse vision 1	Module 6 Bases en orientation et mobilité	Module 7 Bases en AVJ	Module 8 Introduction dans le domaine de l'informatique spécialisée
Module SO Stage d'observation			

Spécialisation		
Option Basse vision BV	Option orientation et mobilité O+M	Option Activités de la vie journalière AVJ
Module 9 BV Rôle de l'optique dans le processus de réadaptation basse vision 2	Module 9 O+M Techniques de base en orientation et mobilité	Module 9 AVJ Communication
Module 10 BV Méthodes d'évaluation	Module 10 O+M Applications et techniques d'orientation spécifiques	Module 10 AVJ Cuisine et repas
Module 11 BV Méthodes d'entraînement	Module 11 O+M Applications en fonction des groupes d'âge et des types de handicaps	Module 11 AVJ Ménage et activités de la vie quotidienne
Module 12 BV Théorie et pratique en fonction des groupes d'âge et des types de handicaps	Module 12 O+M Conseil et gestion du suivi administratif	Module 12 AVJ Couture et entretien des habits
Module SP BV Stage pratique en basse vision	Module SP O+M Stage pratique en orientation et mobilité	Module SP AVJ Stage pratique en AVJ

Direction

La formation est placée sous la responsabilité du Département de la formation continue de l'UCBA.

Qualité de la formation

Gestion de la qualité: il est pour nous essentiel de garantir la qualité de notre travail. C'est pourquoi nous avons soumis notre département et l'ensemble de nos formations au système de contrôle et d'évaluation eduQua. EduQua est le label de qualité de référence dans le domaine de la formation continue des adultes et il est décerné aux institutions de formation de bon niveau. Nous avons obtenu ce label en 2006.

Formateurs: l'UCBA engage des formateurs aux compétences didactiques et méthodologiques éprouvées. Les intervenants des différents modules sont des spécialistes dans leurs domaines respectifs.

Titre: nous visons la reconnaissance par l'OFFT du titre de Spécialiste en réadaptation dans le domaine du handicap visuel et son intégration dans le système de la formation professionnelle suisse. La procédure est en cours.

Organisation, inscriptions et renseignements

Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA
Formation continue, ch. des Trois-Rois 5bis, CH-1005 Lausanne
Tél. +41 (0)21 345 00 50
Fax +41 (0)21 345 00 68
formation@ucba.ch
www.ucba.ch